

L'aménagement du territoire



Maitriser le développement de la ville et privilégier un service public de qualité sont les directives qui guident les actions de la municipalité.

Dans ce domaine, l'équipe municipale a décidé une pause en matière de construction et affirmé des principes qui ont guidés la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) engagée en 2015 : éviter une nouvelle densification, protéger le patrimoine architectural bâti et paysager du village, maintenir le commerce de proximité et faciliter l'arrivée de nouveaux commerces.

La Ville privilégie désormais les équipements publics pour assurer un accueil satisfaisant des nouvelles populations. Les études visant à réhabiliter le gymnase de La Cavée et à créer une salle des fêtes polyvalentes ont été engagées en 2015. Les travaux ont débutés au premier semestre 2019.

En matière d'environnement, une politique de sensibilisation au traitement des déchets est menée. Un Conseil communal de concertation sur le développement durable (3C2D) a été lancé en 2015 comme lieu d'échanges et force de proposition. En 2017, la ville a obtenu sa troisième fleur au concours des Villes et Villages fleuris, gage de la qualité de notre cadre de vie.

Liens utiles

[Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable - 3C2D](#)

[Travaux de réhabilitation du Gymnase de la Cavée](#)